



DÉLIBÉRATION N°2015-01-30-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 30 janvier 2015

POINT 10 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 29 voix pour, le règlement d'attribution de trois prix, dans le cadre du colloque du CECED « Club d'Etude des Cellules Epithéliales Digestives », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 30 janvier 2015
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DE PRIX DE COMMUNICATION A L'OCCASION DU 33EME COLLOQUE DU CECED 26 & 27 MARS 2015 - NANTES

Article 1

Trois prix de communication sont attribués lors du trente-troisième colloque national organisé par l'Association CECED « Club d'Etude des Cellules Epithéliales Digestives » qui se tiendra les 26 et 27 Mars 2015 à l'IRS-UN, à Nantes.

Les prix sont offerts par le Département Hospitalo-Universitaire 2020 – DHU 2020 « Médecine personnalisée des maladies chroniques ».

Chacun de ces prix est indépendant.

Article 2

Les trois prix « meilleure communication » d'un montant de 300 € chacun, sont attribués à des étudiants doctorant ou post-doctorant uniquement.

Ils concernent exclusivement les conférences courtes (10 minutes)

Article 3

Les prix « meilleure communication » seront attribués par un jury composé de six chercheurs seniors, membres du CECED, désignés par le bureau et le conseil d'administration du CECED. Le jury se réunira et délibèrera à l'issue du colloque.

Les membres de ce jury ne doivent pas être impliqués dans la réalisation d'une communication ou d'un poster en tant qu'auteur ou co-auteur, ni faire partie de l'équipe de travail ayant réalisé une communication ou un poster.

Les prix « meilleure communication » seront remis le vendredi 27 Mars 2015 à 17h00, à l'occasion de la session de clôture du colloque, en présence du coordonnateur du DHU 2020, ou de son représentant.

Pour le Bureau et le Conseil d'Administration du CECED,
Le DHU 2020 « Médecine personnalisée des maladies chroniques »